

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le 7 Juillet à 18h45, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur *Jean-Claude BARRAUD*, Maire.

Date de la convocation : le 2 Juillet 2014

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 12 , votants : 14

Présents :

Mesdames L. GELIN, P. KHOUNCHEF, V. PASSEBON, E. TEXIER,
M. GOULARD

Messieurs J-C. BARRAUD, P. CHARNOLE, V. COURTECUISSÉ,
S. FLOUQUET, JM BEAUDIC, C. GOUSSARD, A. MAURY

Absent(e)s et excusé(e)s:

- Fabien SAFANJON qui donne pouvoir à Jean-Claude BARRAUD
- Stéphane HACQUIN qui donne pouvoir à Jean-Michel BEAUDIC
- Nadine BON

Secrétaire : Virginie PASSEBON

Début de séance : 18h45

Point 1 : Subventions aux Associations (DEL2014-27)

Stéphane FLOUQUET rappelle sa rencontre avec les présidents d'associations ; il confirme avoir bien reçu les comptes-rendus des assemblées générales et les bilans financiers de chaque association.

Il rappelle que chaque association reçoit une subvention annuelle de la commune d'une valeur de 300 € pour les associations sciequoises (associations dont plus de la moitié des adhérents habitent Sciecq) et de 150 € pour les associations associées à sciecq (associations qui ne relèvent pas des associations sciequoises et dont les statuts font explicitement référence à la commune de Sciecq).

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'augmenter ces subventions de 50 € soit :

- Associations sciequoises :

- Association de chasse La Saint-Hubert	350 €
- Association des Parents de Sciecq	350 €
- Association Cep'âge	350 €
- Comité des Fêtes de Sciecq	350 €
- Forme et Détente Sciequoise	350 €
- Le foyer communal des retraités	350 €

- Associations associées à Sciecq :

- Les Campagn'arts	200 €
- Sciecq Saint-Rémy football Club	200 €

- Subventions pour des projets spécifiques :

- Association des parents de Sciecq 400 € (projet
cirque en scène)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité et précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574.

Point 2 : Commission Communale des Impôts Directs (DEL2014-28)

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal ; les commissaires doivent être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune.

Par délibération en date du 24 avril 2014 seul le nom d'un commissaire titulaire domicilié en dehors de la commune avait été proposé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de proposer le nom de Monsieur Florent SIMMONET comme commissaire suppléant domicilié en dehors de la commune.

Point 3 : Motion de soutien à l'association des Maires de France

Le Conseil municipal ne souhaite pas se prononcer sur cette motion.

Point 4 : Convention de fermage (DEL2014-29)

Une parcelle de terre cadastrée section ZB0014 est louée à Monsieur Jannick BAILLY (GAEC "Les Genêts"),

Cette parcelle est située sur une zone Us (activités sportives et de loisirs).
L'article L411-2 du code rural permet l'exploitation temporaire d'un bien dont l'utilisation principale n'est pas agricole.

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire un bail précaire de 3 ans dont le montant sera indexé sur l'indice du fermage (le montant du dernier loyer était de 148,97 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition d'un bail précaire 2014-2017

Point 5 : Ouverture des marchés de l'énergie

Monsieur le Maire fait la lecture de la lettre envoyée par Ségolis sur l'ouverture des marchés de l'énergie.

Le marché est ouvert à la concurrence si la consommation est supérieure à 36 KVA .

Après vérification la commune n'est pas concernée.

Point 6 : Présence de Mérule sur la commune

Le Conseil a pris connaissance des documents et du courrier reçu de la Préfecture concernant la Mérule ; conformément aux dispositions de la Loi ALUR (article 2014-366 du 24 Mars 2014), le Conseil se doit de communiquer sur son site internet www.sciecq.fr et dans la prochaine gazette à ce sujet.

Il est en effet obligatoire de signaler en Mairie la présence de Mérule afin de prendre les dispositions nécessaires à sa destruction et de définir une zone de présence à la Préfecture.

A ce jour, aucune personne de la commune n'est venue signaler la présence de mérule.

Pour rappel, la mérule est un champignon lignivore dévastateur puisqu'il dévore le bois de nos habitations. On la trouve fréquemment dans les caves et les greniers. Elle se développe dans le bois et peut poursuivre son chemin dans les maçonneries.

Point 7 : Projet passerelle

Suite à une étude de faisabilité, deux projets ont été proposés pour la construction d'une passerelle entre la commune d'Echiré et de Sciecq.

Cette passerelle permettrait le passage des piétons et des deux roues avec respect des normes PMR (Personnes à mobilité réduite), et de rejoindre le GR 36.

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) nous demande de nous positionner afin d'inscrire ce projet dans son contrat de territoire en cours d'élaboration.

Le conseil municipal à l'unanimité, se prononce pour l'inscription du projet passerelle dans le contrat de territoire de la CAN.

En parallèle, sera étudiée la possibilité d'acquérir un bateau à chaine.

Point 8 : Foyer Logements « Les Vignes »

Jean-Michel BEAUDIC expose au conseil la problématique de l'avenir du foyer logement, plusieurs pistes doivent être explorées :

- Transformation en Petite Unité de Vie (PUV),
- Mutualisation avec d'autres foyers logements

- Réhabilitation des locaux avec une mise aux normes par rapport à une dépendance qui croît,

A partir du mois de septembre 2014, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale étudiera les différentes solutions qui concernent l'avenir du foyer logement.

Jean-Michel BEAUDIC, Monique GOULARD et Valérie LASSUS ont rendez-vous au Conseil Général le Jeudi 10 juillet à ce sujet.

Point 9 : Affaires Culturelles de Niort Nord

Le groupe culture réunissant les commune du nord de la communauté d'agglomération du niortais se sont réunis afin d'organiser les événements culturels du pôle nord de Niort.

Une deuxième réunion aura lieu en Septembre prochain.

Il est émis le souhait de faire revenir le Très Grand Conseil Mondial des Clowns.

Point 10 : Enfouissement des Réseaux

C'est le SIEDS qui est maître d'œuvre sur ce dossier.

L'enfouissement peut être envisagé en Centre Bourg et Route de St Rémy ; l'étude est en cours.

Point 11 : Maison « Oudin »

Mme Oudin a accepté la proposition du Conseil Municipal de vendre sa maison sise place de l'église pour une valeur de 40 000 €.

La Mairie prend en charge le nettoyage intérieur et extérieur.

La signature est prévue chez le notaire le 19 juillet prochain.

Point 12 : Départ du Père PAUL

Le Père PAUL est remplacé par le Père Richard MUINDHO.

Point 13 : Semaine de l'Arbre et de la Haie 2014

Le Conseil Municipal se positionne pour s'inscrire à la semaine régionale de l'arbre et de la haie 2014.

La séance est levée à 20 h 45